

QUESTION ORALE H-0914/01

pour l'heure des questions de la période de session de décembre 2001

posée conformément à l'article 43 du règlement

par Maj Theorin

à la Commission

Objet: Les femmes et la paix

Voici un an, le Parlement européen appuyait une stratégie européenne visant à renforcer, dans le cadre de l'Union, la participation de femmes aux actions de prévention des conflits et de maintien de la paix, et à apporter une aide efficace aux victimes de viols lors de conflits armés. Le Parlement demandait à l'Union européenne d'œuvrer activement, lors des négociations de paix et dans le cadre des processus de reconstruction, à la participation des femmes en encourageant, entre autres, l'inscription des droits des femmes dans les nouvelles Constitutions, la mise en place de mécanismes nationaux d'égalité et de non-discrimination ou encore la concertation avec les associations et organisations locales de femmes en faveur de la paix, afin que leurs problèmes et leurs priorités soient pris en compte dans le processus officiel de paix.

La situation en Afghanistan illustre l'importance qu'une participation pleine et entière des femmes à toutes les négociations de paix et à toutes les actions de reconstruction. Les femmes et les jeunes filles ont été la cible privilégiée de l'oppression sous le régime des Talibans. C'est pourquoi le monde ne doit pas oublier leur sort à l'heure de la reconstruction du pays. La Commission est-elle disposée à adopter une communication pour donner suite rapidement à la demande du Parlement concernant la pleine participation des femmes au processus de paix?

Dépôt: 22.11.2001

sv